

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 avril 2009

CP 09/04-02

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME
APPRECIATION DU PROJET DE REVISION DU P.O.S. ET PASSAGE EN P.L.U.
ARRETE PAR LA COMMUNE D'AUCAMVILLE**

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision du P.O.S. et passage en P.L.U. de la Commune d'AUCAMVILLE.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Le Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Général du canton, agissant pour le compte du Département, n'a fait connaître aucune observation sur ce projet.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet de révision du P.O.S. et passage en P.L.U.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le projet de révision du plan d'occupation des sols et passage en plan local d'urbanisme arrêté par la commune de d'Aucamville, qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,